

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société « **SICAV PROSPERITY** » pour la période allant du 1er Janvier au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total actif de 7.180.945 DT, un actif net de 7.154.037 DT et une valeur liquidative de 129.134 DT.

Introduction :

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV PROSPERITY, comprenant le bilan au 30 septembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société « SICAV PROSPERITY » arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation :

Nous attirons également l'attention sur la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV PROSPERITY » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Tunis, le 30 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C

Chiheb GHANMI

BILAN COMPARES AU 30/09/2019

		NOTE	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	4 805 374,364	7 241 178,615	8 562 592,822
AC1-A	ACTIONS ET DROITS RATTACHES		1 447 860,682	2 549 309,370	2 283 917,070
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		3 083 949,220	4 537 862,585	5 722 952,545
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		273 564,462	154 006,660	555 723,207
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	2 350 359,053	2 672 230,358	2 973 580,132
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	AC2-A	2 350 277,897	2 671 876,754	2 973 298,127
AC2-B	DISPONIBILITES	AC2-B	81,156	353,604	282,005
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	25 211,173	70 276,105	52 292,645
TOTAL ACTIF			7 180 944,590	9 983 685,078	11 588 465,599
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	9 128,550	13 258,300	14 149,768
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	17 778,816	13 795,193	85 071,813
TOTAL PASSIF			26 907,366	27 053,493	99 221,581
ACTIF NET			7 154 037,224	9 956 631,585	11 489 244,018
CP1	CAPITAL	CP1	6 975 837,900	9 761 641,299	11 198 595,113
CP2	SOMMES CAPITALISABLES	CP2	178 199,324	194 990,286	290 648,905
CP2-A	RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		214 714,153	189 720,933	247 833,206
CP2-B	REGUL. RESULTAT CAPITALISABLE DE LA PERIODE		-36 514,829	5 269,353	42 815,699
ACTIF NET			7 154 037,224	9 956 631,585	11 489 244,018
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			7 180 944,590	9 983 685,078	11 588 465,599

ETAT DE RESULTAT
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019

		Période du	Période du	Période du	Période du	Période du	
ETATS DE RESULTAT COMPARES	Note	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018	
		au	au	au	au	au	
		30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018	
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	67 466,395	202 738,855	72 573,869	174 282,426	243 660,134
PR1-A	REVENUS DES ACTIONS		28 507,250	64 682,585	28 299,490	73 374,440	73 374,440
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		38 959,145	138 056,270	44 274,379	100 907,986	170 285,694
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS	PR2	41 480,779	136 616,091	56 909,225	141 606,698	178 292,830
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		13 458,580	33 991,268	10 753,071	36 946,161	39 793,970
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		9 883,120	29 542,664	14 952,976	40 202,125	51 480,338
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A		18 139,079	73 082,159	31 203,178	64 458,412	87 018,522
	REVENUS DES PLACEMENTS		108 947,174	339 354,946	129 483,094	315 889,124	421 952,964
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-29 577,766	-100 744,481	-40 729,392	-104 629,688	-144 938,256
	REVENU NET DES PLACEMENTS		79 369,408	238 610,465	88 753,702	211 259,436	277 014,708
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-8 270,144	-23 896,312	-7 692,410	-21 538,503	-29 181,502
	RESULTAT D'EXPLOITATION		71 099,264	214 714,153	81 061,292	189 720,933	247 833,206
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT		-24 761,546	-36 514,829	-6 437,277	5 269,353	42 815,699
	SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		46 337,718	178 199,324	74 624,015	194 990,286	290 648,905
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT		24 761,546	36 514,829	6 437,277	-5 269,353	-42 815,699
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-70 315,911	-132 324,384	-218 544,280	130 126,039	53 730,742
PR4-C	+/- VAL.REAL. /CESSION DE TITRES		14 819,286	64 519,759	61 698,058	186 752,135	154 544,657
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-722,120	-2 853,957	-1 150,750	-5 384,248	-7 917,877
	RESULTAT NET DE LA PERIODE		14 880,519	144 055,571	-76 935,680	501 214,859	448 190,728

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 30-09-2019

DESIGNATION	Période du	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	au	au	au	au	au
	30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	31/12/2018
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	14 880,519	144 055,571	-76 935,680	501 214,859	448 190,728
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	71 099,264	214 714,153	81 061,292	189 720,933	247 833,206
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-70 315,911	-132 324,384	-218 544,280	130 126,039	53 730,742
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	14 819,286	64 519,759	61 698,058	186 752,135	154 544,657
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-722,120	-2 853,957	-1 150,750	-5 384,248	-7 917,877
AN2 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 309 322,918	-4 479 262,365	-300 942,255	2 192 594,493	3 778 231,057
SOUSCRIPTIONS	81 606,636	1 103 690,665	1 470 976,834	5 676 321,451	8 543 067,580
AN2-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	63 100,000	866 700,000	1 141 500,000	4 521 000,000	6 787 300,000
AN2-B REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (S)	10 558,275	146 372,767	229 145,835	818 455,004	1 204 432,635
AN2-C REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS (S)	6 134,164	84 254,827	74 259,681	294 111,273	441 544,226
AN2-D REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE EN COURS. (S)	1 814,197	6 363,071	26 071,318	42 755,174	109 790,719
RACHATS	-1 390 929,554	-5 582 953,030	-1 771 919,089	-3 483 726,958	-4 764 836,523
AN2-E CAPITAL (RACHATS)	-1 076 000,000	-4 364 600,000	-1 379 800,000	-2 766 100,000	-3 777 900,000
AN2-F REGULARISATION DES SOMMES NON CAPITALISABLES (R)	-183 752,223	-751 177,651	-269 848,331	-500 193,958	-674 192,208
AN2-G REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EX.CLOS. (R)	-104 601,588	-424 297,479	-89 762,163	-179 947,179	-245 769,295
AN2-H REGULARISATION DES SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE EN COURS (R)	-26 575,743	-42 877,900	-32 508,595	-37 485,821	-66 975,020
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 294 442,399	-4 335 206,794	-377 877,935	2 693 809,352	4 226 421,785
AN3 ACTIF NET					
AN3-A DEBUT DE PERIODE	8 448 479,623	11 489 244,018	10 334 500 500	7 262 822,233	7 262 822,233
AN3-B FIN DE PERIODE	7 154 037,224	7 154 037,224	9 956 631,585	9 956 631,585	11 489 244,018
AN4 NOMBRE D'ACTIONS					
AN4-A DEBUT DE PERIODE	65 529	90 379	80 217	60 285	60 285
AN4-B FIN DE PERIODE	55 400	55 400	77 834	77 834	90 379
VALEUR LIQUIDATIVE					
A- DEBUT DE PERIODE	128,927	127,122	128,831	120,474	120,474
B- FIN DE PERIODE	129,134	129,134	127,921	127,921	127,122
AN5 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	0,64%	2,12%	-2,80%	8,26%	5,52%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01/01/2019 AU 30/09/2019

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV PROSPERITY est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type capitalisation régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 25 Janvier 1994.

La SICAV PROSPERITY a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV PROSPERITY bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV PROSPERITY ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en Actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative du 30/09/2019.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titre.

2-3 Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/09/2019 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « juillet 2032 ».

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC 1 Note sur le portefeuille titres :

Désignation des Titres	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'actif net
AC1- A. Actions et droits rattachés		1 416 129,231	1 447 860,682	20,24%
ADWYA	8800	46 241,657	32 472,000	0,45%
ARTES	3300	21 314,312	18 516,300	0,26%
ATTIJARI BANK	3800	138 425,260	129 610,400	1,81%
BT	3 027	24 062,550	22 190,937	0,31%
CITY CARS	1 926	17 445,614	14 252,400	0,20%
DELICE HOLDING	5100	87 513,189	55 947,000	0,78%
ENNAKL	1 495	17 668,274	17 823,390	0,25%
EURO-CYCLES	1300	29 933,491	18 285,800	0,26%
I.C. F	200	31 355,803	38 806,000	0,54%
MAGASIN GENERAL	1300	43 243,587	39 741,000	0,56%
MONOPRIX	2 446	26 829,873	18 861,106	0,26%
ONE TECH HOLDING	8700	119 566,572	124 209,900	1,74%
PGH	7050	74 552,426	88 125,000	1,23%
S.A.H TUNISIE	7900	93 523,852	92 390,500	1,29%
S.A.M	4750	18 135,989	18 430,000	0,26%
SFBT	7400	111 025,388	140 570,400	1,96%
SOMOCER	21 814	22 134,460	21 617,674	0,30%
SOTIPAPIER	5 925	34 885,083	40 378,875	0,56%
SOTRAPIL	4230	57 978,025	57 105,000	0,80%
SOTUVER	11400	63 030,863	105 279,000	1,47%
TELNET HOLDING	5900	51 033,946	45 719,100	0,64%
TPR	26100	101 516,902	126 585,000	1,77%
UIB	4 753	115 060,064	107 988,160	1,51%
UNIMED	7100	63 835,531	68 160,000	0,95%
CITY CARS DA 1/3	1 926	5 816,520	4 795,740	0,07%
AC1- B. Emprunts d'Etat		2 967 400,600	3 083 949,220	43,11%
Bons du Trésor Assimilables		2 967 400,600	3 042 441,481	42,53%
BTA 5.50% 02/2020	589	577 364,000	593 765,632	8,30%
BTA 5.75% JANVIER 2021	387	376 216,900	388 849,004	5,44%
BTA 6% JUIN 2021	419	407 060,000	413 066,050	5,77%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	200	191 300,000	192 478,302	2,69%
BTA 6% AVRIL 2023	28	27 025,600	27 647,890	0,39%
BTA 6% AVRIL 2024	256	246 144,000	252 001,841	3,52%
BTA 6,3% MARS 2026	520	478 748,000	493 395,759	6,90%
BTA 6.7% AVRIL 2028	713	663 542,100	681 237,003	9,52%
Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			41 507,739	0,58%
AC1- C. Autres Valeurs (Titres OPCVM)		271 691,836	273 564,462	3,82%
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	2154	271 691,836	273 564,462	3,82%
Total du portefeuille titres		4 655 221,667	4 805 374,364	67,17%

Les BTA en portefeuille, au 30/09/2019, correspondent à des souches émises avant le 31/12/2017. Ils sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement linéaire, à partir du 29/01/2018, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Le montant de cet étalement constant, s'élevant au 30/09/2019, à 41 507,739 dinars constitue une plus-value potentielle portée en capitaux propres en tant que somme non capitalisable et intégrée dans le calcul du résultat net de la période.

Cette méthode d'étalement linéaire des décotes et surcotes constatées sur les BTA est appliquée par la « SICAV PROSPERITY » à partir du 29/01/2018 sur le portefeuille BTA en détention à cette même date.

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **67 466,395 Dinars** du 01/07/2019 au 30/09/2019, contre **72 573,869 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Revenu	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des actions	28 507,250	64 682,585	28 299,490	73 374,440	73 374,440
Revenus des emprunts d'Etat	38 959,145	138 056,270	44 274,379	100 907,986	170 285,694
Total	67 466,395	202 738,855	72 573,869	174 282,426	243 660,134

AC 2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à **2 350 277,897 Dinars**, contre **2 671 876,754 Dinars** au 30/09/2018 et il est détaillé comme suit :

Désignation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Bons du Trésor à Court Terme	891 825,725	153 913,036	345 335,079
Certificats de Dépôt	993 513,179	499 398,129	999 483,816
Autres placements (Dépôt à terme)	464 938,993	2 018 565,589	1 628 479,232
Total	2 350 277,897	2 671 876,754	2 973 298,127

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	7,66%		861 073,727	891 825,725	12,47%
BTC 52S-11/02/2020	7,66%	925	861 073,727	891 825,725	12,47%

AC2-A-2 Certificats de dépôts :

Désignation	Taux	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
Certificats de dépôt à moins d'un an				991 387,291	993 513,179	13,89%
CDP 10J-03/10/2019	8,33%	BIAT	1	499 076,581	499 814,975	6,99%
CDP AIL 60J-19/11/2019	11,76%	AIL	1	492 310,710	493 698,204	6,90%

AC2-A-3 Dépôt à Terme :

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme				460 000,000	464 938,993	6,50%
DAT 92J-01/10/2019	8,83%	BIAT	1	260 000,000	264 629,339	3,70%
DAT 91J-23/12/2019	8,83%	BIAT	1	200 000,000	200 309,654	2,80%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019 à **81 ,156 Dinars** représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01/07/2019 au 30/09/2019 à **41 480,779 Dinars**, contre **56 909,225 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Revenu des placements monétaires	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Bons du Trésor	13 458,580	33 991,268	10 753,071	36 946,161	39 793,970
Revenus des Certificats de dépôt	9 883,120	29 542,664	14 952,976	40 202,125	51 480,338
Revenus des autres placements (DAT)	18 139,079	73 082,159	31 203,178	64 458,412	87 018,522
Total	41 480,779	136 616,091	56 909,225	141 606,698	178 292,830

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 30/09/2019 à **25 211,173 Dinars** contre **70 276,105 Dinars** au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Créances d'exploitation	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Sommes à l'encaissement / Vente des titres	25 211,173	60 080,837	19 917,822
Etat RS sur Bons du Trésor Assimilables	0,000	10 195,268	32 374,823
Total	25 211,173	70 276,105	52 292,645

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2019, à **26 907,366 Dinars**, contre **27 053 ,493 Dinars** au 30/09/2018 et s'analyse comme suit :

Note	PASSIF	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
PA1	Opérateurs créditeurs	9 128,550	13 258,300	14 149,768
PA2	Autres créditeurs divers	17 778,816	13 795,193	85 071,813
	Total	26 907,366	27 053,493	99 221,581

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 30/09/2019 à **9 128,550 Dinars** contre **13 258,300 Dinars** au 30/09/2018 et se détaille comme suit :

Opérateurs créditeurs	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Gestionnaire	8 426,353	12 238,430	13 061,324
Dépositaire	702,197	1 019,870	1 088,444
Total	9 128,550	13 258,300	14 149,768

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 30/09/2019, à **17 778,816 Dinars** contre **13 795,193 Dinars** au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 30/09/2019	Montant au 30/09/2018	Montant au 31/12/2018
Etat, impôts et taxes	1 515,279	2 159,740	2 060,831
Redevance CMF	590,062	857,006	914,635
Provision pour charges diverses	4 974,544	4 721,200	5 804,012
Rémunération CAC	4 643,523	1 469,019	1 586,627
Jetons de présence	4 487,153	4 487,283	5 999,579
Dividendes à payer des exercices antérieurs	100,945	100,945	100,945
Sommes à régler/Achat d'actions en Bourse	1 467,310	0,000	68 605,184
Total	17 778,816	13 795,193	85 071,813

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01/07/2019 au 30/09/2019 à **29 577 ,766 Dinars**, contre **40 729,392 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	27 302,550	92 994,895	37 596,359	96 581,237	133 789,141
Rémunération du dépositaire	2 275,216	7 749,586	3 133,033	8 048,451	11 149,115
Total	29 577,766	100 744,481	40 729,392	104 629,688	144 938,256

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01/07/2019 au 30/09/2019 à **8 270,144 Dinars** contre **7 692,410 Dinars** du 01/07/2018 au 30/09/2018 et se détaillent comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/07/2019 au 30/09/2019	Du 01/01/2019 au 30/09/2019	Du 01/07/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 30/09/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Redevance CMF	1 911,877	6 512,013	2 632,701	6 763,132	9 368,656
Impôts et Taxes	239,955	816,046	287,393	753,036	1 018,195
Rémunération CAC	2 014,192	5 204,496	1 474,208	4 333,302	5 807,510
Jetons de présence	1 512,296	4 487,574	1 512,296	4 487,574	5 999,870
Contribution sociale de solidarité	0,000	200,000	0,000	0,000	0,000
Publicité et Publications	2 339,744	5 841,673	1448,172(*)	4297,393(*)	5745,465(*)
Diverses charges d'exploitation	252,080	834,510	337,640(*)	904,066(*)	1241,806(*)
Total	8 270,144	23 896,312	7 692,410	21 538,503	29 181,502

(*) Retraité pour les raisons de la comparabilité

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 30/09/2019 se détaillent comme suit :

Capital au 01/01/2019 (en nominal)

- Montant : 9 037 900 ,000 Dinars
- Nombre de titres : 90 379
- Nombre d'actionnaires : 165

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 866 700 ,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 8 667

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 4 364 600 ,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 43 646

Capital au 30/09/2019 : 6 975 837 ,900 Dinars

- Montant en nominal : 5 540 000 ,000 Dinars
- Sommes non capitalisables(1) : **897 275 ,822** Dinars
- Sommes capitalisées (2) : **538 562 ,078** Dinars
- Nombres de titres : 55 400
- Nombre d'actionnaires : 94

(1) : Les sommes non capitalisables s'élèvent à **897 275,822 Dinars** au 30/09/2019 et se détaillent comme suit :

	30/09/2019
Sommes non capitalisables des exercices antérieurs	1 572 739,288
1- Résultat non capitalisables de la période	-70 658,582
· Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-132 324,384
· +/- values réalisées sur cession de titres	64 519,759
· Frais de négociation de titres	-2 853,957
2- Régularisation des sommes non capitalisables	-604 804,884
· Aux émissions	146 372,767
· Aux rachats	-751 177,651
Total des sommes non capitalisables	897 275,822

(2) : Les sommes capitalisées s'élèvent au 30/09/2019 à **538 562,078 Dinars** et se détaillent comme suit :

	30/09/2019
Sommes capitalisées des exercices antérieurs	587 955,825
Résultat capitalisable de l'exercice clos capitalisé (*)	290 648,905
Régularisation des sommes capitalisées des exercices antérieurs	-340 042,652
· Aux émissions	84 254,827
· Aux rachats	-424 297,479
Total des sommes capitalisées	538 562,078

(*) : Il s'agit des sommes capitalisables de l'exercice clos au 31/12/2018 capitalisées conformément à la décision de l'AGO du 16/04/2019 statuant sur les états financiers de l'exercice 2018 :

Résultat d'exploitation-Exercice 2018	247 833,206
Régularisation du résultat d'exploitation	42 815,699
Sommes capitalisées Exercice 2018	290 648,905

CP 2 Note sur les sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 30/09/2019 se détaille ainsi :

Rubriques	Montant au 30/09/2019
Résultat capitalisable de la période	214 714,153
Régularisation du résultat capitalisable de la période	-36 514,829
Sommes Capitalisables	178 199,324

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	30/09/2019	30/09/2018
• Revenus des placements	6,126	4,058
• Charges de gestion des placements	-1,818	-1,344
• Revenus net des placements	4,307	2,714
• Autres charges d'exploitation	-0,431	-0,277
• Résultat d'exploitation	3,876	2,437
• Régularisation du résultat d'exploitation	-0,659	0,068
Sommes capitalisables de la période	3,217	2,505
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,659	-0,068
• Variation des +/- values potentielles/titres	-2,389	1,672
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,165	2,399
• Frais de négociation de titres	-0,052	-0,069
Résultat net de la période	2,600	6,439

4-2 Ratio de gestion des placements :

	30/09/2019	30/09/2018
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,157%	1,157%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0,274%	0,238%
Résultat capitalisable de la période / actif net moyen	2,466%	2,098%
Actif net moyen	8 706 362,011	9 042 238,201

4-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4-3-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003 Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de gestion, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, a été portée de **0,30% TTC** à **1,20% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

Conformément à la décision du Conseil d'Administration de SICAV PROSPERITY réuni, en date du 5 Avril 2016, la commission de dépôt, payée par SICAV PROSPERITY en faveur de la BIAT, a été portée de **0,10% TTC** à **0,10% HT** de l'actif net l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Ce nouveau taux est entré en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-3-3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL sont les distributeurs des titres SICAV PROSPERITY.

La commission de distribution payée par SICAV PROSPERITY en faveur des distributeurs au prorata de leurs distributions, est prise en charge par le gestionnaire, la BIAT ASSET MANAGEMENT.

Cette prise en charge est entrée en vigueur à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4-4 Mode d'affectation des résultats

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année et ce, depuis l'exercice 2016, suite au changement du type de la SICAV PROSPERITY d'une SICAV de distribution à une SICAV de capitalisation, par une décision de l'AGE du 20 juin 2016.

Cette modification a été publiée dans le Bulletin Officiel du Conseil du Marché Financier N°5263 du 30 décembre 2016.

4-5 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicités, de promotion et d'autres frais

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce à compter du **1^{er} janvier 2018**.